

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 02 février 2026**

**A.2.F
Société Par Actions Simplifiée A Associé Unique
Au capital de 1.000 €
Siège Social : 327 Boulevard National
13003 MARSEILLE
RCS MARSEILLE : 100 338 243**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le 02 février à 13h00, Monsieur ABDELLATIF Aziz, demeurant 327 Boulevard National 13003 MARSEILLE, seul président et seul actionnaire, de la Société A.2.F, au capital de 1.000 Euros divisé en 100 actions de 10 Euros chacune.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

- **Occuper les fonctions de Président, de la Société A.2.F, pour une durée illimitée.**

DEUXIEME DECISION :

- **Ne percevoir aucune indemnité pour la fonction de Présidente, qu'il occupe dans la Société A.2.F et cela pour la période du 02 février 2026 au 31 décembre 2026.**

Il pourra donc prétendre au remboursement sur justificatif de ses frais de représentation et de déplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13H20

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par l'associé unique.

M.ABDELLATIF Aziz.

